



Dettes du gérant d' une sarl et succession

Par **labon**, le **31/10/2009** à **13:53**

Bonjour,

je souhaiterai savoir ce qu' il advient des dettes (si elles existent) du gérant d' une sarl, après un décès, une faillite (si elle n' est pas du une mauvaise gestion, ou erreur grave du gérant), une incapacité à exercer....

les successeurs ou la famille deviennent t' ils (s' ils ne sont pas caution ou garantie) les titulaires des ces dettes???

martial

merci